



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet : Plat'AU - PERMIS DE DEMOLIR

Numéro : PD 062498 25 00001 U6201

Adresse du projet : 70 RUE PAUL BERT 62300 LENS

Déposé en mairie le : 07/01/2025

Reçu au service le : 17/01/2025

Nature des travaux: 05082 Démolition

Demandeur :

Madame RANERI MARIA

74 RUE PAUL BERT

62300 LENS

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

En l'absence de projet de construction sur l'emprise démolie, la surface devrait être restituée en matériaux perméables.

Il conviendrait de consolider des héberges mitoyennes pour éviter tout effondrement.

Fait à Arras



Signé électroniquement
par Loïc LEVIN
Le 13/03/2025 à 19:30

Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Loïc LEVIN

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Monument E.Basly et entours situé à 62498|Lens.